



50 Bd de la Liberté 44100 Nantes  
02 51 806 680 – [sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

## Déclaration Préalable Sudptt 44-85 CDSP 31 mai 2017

Le syndicat SUD tient à dénoncer les méthodes répressives que subissent des militant-e-s syndicaux depuis l'année dernière, des grévistes de Nantes Rollin, Nantes Eraudière, St Brévin ou de la PIC, jusqu'à très récemment à Mouzillon. Pointer des agents, en leur infligeant des lettres de mises en demeure, des avertissements et même une suspension injustifiée de trois mois, relève de l'acharnement. SUD défendra pied à pied chaque collègue, militant-e-s ou non, qui seront attaqué-e-s pour leur engagement, leur libre expression ou toutes formes de résistance à votre stratégie qui détruit les emplois et dégrade la santé des postières et postiers.

**La décision du tribunal administratif de réintégrer notre militant Yann Le Merrer ou celle de la cour d'appel de Bordeaux de réintégrer notre camarade Benoit Rompante, révoqué ou licencié dans une logique de répression ou discrimination syndicales, sont enfin des signaux positifs. S'exprimer, proposer des alternatives et porter de revendications est un droit dont La Poste ne peut s'abstenir de respecter !**

L'opération de communication de l'ouverture de « *veiller sur mes parents* » sur notre territoire aura permis à notre syndicat de s'exprimer dans les médias. Veiller sur les personnes isolées, pourquoi pas, mais pour ça SUD émet trois préalables : 1/ stopper les réorganisations destructrices de postes de travail 2/ intégrer réellement cette charge de travail dans les organisations 3/ ouvrir ce service à l'ensemble de la population

Les facteurs et factrices ont du mal à accepter l'idée que demain, ils devraient « veiller » sur les personnes ayant les moyens de se payer la prestation, mais ne plus visiter les autres personnes isolées. Nous ne sommes pas là pour choisir la population, mais pour la servir ! Ceci segmente la population, crée des inégalités et assoit l'extrême commercialisation des métiers de la distribution. L'économie des cheveux argentés (Silver Economy), un crédo qui devient malsain pour la cohésion sociale. Tout le contraire de la notion de service public et du rôle social indéniable des agents de La Poste...

**Si « Veiller sur mes parents » devenait une nouvelle mission du service public postal, cela devrait se faire en complément des services sanitaires et sociaux existants, et financé avec les emplois suffisants.**

SUD précise toutefois qu'un grand nombre d'agents n'ont ni la formation, ni la volonté de voir leur métier dériver vers des prestations commerciales ou comportant des responsabilités sanitaires. **Nous revendiquons le droit de refuser ce type de service.** Il existe des alternatives pour l'employeur La Poste.

Un dernier point sur les jours fériés non compensés, avec la note RH du 17 mai 2017 que nous citons : « *Donnent lieu à compensation, dans les services ne travaillant pas les dimanches et jours fériés, les jours fériés coïncidant :*

- *Avec un jour de repos en cycle, pour les postiers dont le temps de travail est organisé en cycle.*
- *Avec un jour de repos, pour les postiers dont l'organisation du temps de travail comporte des jours de repos distincts du repos hebdomadaire.*

*La compensation prend la forme d'un RC d'une durée égale à la durée journalière moyenne du postier calculée sur la semaine ou période. ».* Mr Le DSCC, dont acte. Le syndicat SUD vous demande de respecter la note RH, rétroactivement, à tous les personnels concernés.